

Date de dépôt : 22 octobre 2020

Pétition

en faveur du maintien des arbres lors de la construction d'un immeuble rue René-Jollien 9-11, à Confignon

Mesdames et
Messieurs les députés,

Située dans le quartier de Cressy à Confignon, une petite forêt, composée de 26 arbres, est menacée d'abattage. Cette parcelle numéro 11070 de 1500 m² est la dernière à réaliser sur le PLQ 28680 de Cressy. Or des promoteurs (DD111265) ont reçu en avril 2019 l'autorisation de construire un immeuble deux fois plus grand que sur le PLQ et, surtout, l'autorisation d'abattre tous les arbres de la parcelle, pour y mettre une dalle de béton totale. En 2020, comment peut-on autoriser l'abattage des arbres pour privilégier un parking souterrain de 31 places pour 21 appartements, alors que le tram 14 est à 5 minutes et que l'immeuble peut très bien se construire sans toucher aux arbres qui ne se trouvent même pas sur l'emprise de l'immeuble ?

Parmi les 26 arbres, il y a des arbres centenaires, ils sont le poumon du quartier. Quatre de ces arbres ont une circonférence de plus de 2 mètres. Et ils sont en parfaite santé : une première expertise faite par les promoteurs en novembre 2018 indique que certains arbres sont « vraisemblablement malades ». Une contre-expertise, faite par des techniciens neutres en décembre 2018, montre que les arbres sont parfaitement sains. Bizarrement, dans ce dossier, l'OCAN a établi 2 préavis contradictoires, à 10 jours d'intervalle en janvier 2019, l'un du 16 janvier 2019 demandant le maintien des arbres conformément au PLQ, le second du 28 janvier 2019 autorisant l'abattage total en faveur du parking.

Sans ces arbres, c'est tout le quartier qui va être dénaturé et la biodiversité détruite ; or nous manquons d'arbres sur le nouveau quartier de Cressy, très minéral.

Devant l'urgence climatique, devant l'urgence tout court à sauver ces magnifiques arbres d'un abattage inutile qui va à l'encontre de la nature et de l'intérêt public, les signataires de la pétition demandent que les arbres soient conservés, que le PLQ 28680 soit respecté, ainsi que les diverses lois sur la nature et sur la construction.

N.B. 2 signatures¹

Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs
(ASC)

M^{me} Margareth Robert-Tissot
présidente
Chemin des Marais 16
1232 Confignon

Sauvegarde Genève
M. Jean Hertzschuch
président
Avenue du Bouchet 22
1209 Genève

¹ *Pour information, la pétition est en outre munie de 1017 signatures électroniques.*